

sur les bords de l'Isère, ne furent point compris dans ces frontières de la province. Content de leur avoir enlevé leurs princes, au mépris du droit des gens, le sénat leur laissa la liberté ainsi qu'aux Ruthènes (habitants du Rouergue), leurs alliés dans la dernière guerre (1). Marseille, depuis longtemps amie des Romains, eut un traité à part et garda sa condition de ville fédérée (2) ; mais cette grande cité, pour conserver ses lois antiques et même ses colonies du rivage, ne fut plus aussi libre que par le passé. Elle s'était engagée à respecter sincèrement (*comiter servato*) la majesté du peuple romain et cette formule qui n'était pas dans toutes les alliances, indiquait, comme le fait observer Cicéron, qu'on ne traitait pas d'égal à égal, mais d'inférieur à supérieur (3). Aussi Marseille devait, suivant les expressions du même orateur, compenser les périls des guerres gauloises en fournissant à la République des cuirs et des rames (4). Elle avait des patrons parmi les vainqueurs (5), et d'État indépendant, elle était devenue une place forte destinée à empêcher les nations barbares de la Gaule de nuire aux Romains (6).

Maximus dut avoir soin d'isoler entre eux les autres peuples de la province ; il paraît avoir alors brisé la Confédération dont les Allobroges étaient les chefs et dont Polybe nous prouve l'existence à l'époque des guerres puniques (7). C'était en effet une politique suivie constamment par le sénat, de démembrer les nations vaincues et d'interdire entre les différentes fractions d'un même peuple tout mariage et tout

(1) *Cæsar* de B. G. , I, 10.

(2) *Plin. ib.*

(3) *Cicéron. pro Balbo* , 35.

(4) *Pro Fonteio* , 3.

(5) *Cæsar* de Bello Civili , I, 36.

(6) *Pro Fonteio* , 35.

(7) *Polyb.* II, 50.